



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination
d'artères sur la commune
de Meyrin

Du 10 novembre 1964

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération du Conseil municipal de la
commune de Meyrin en date du 27 octobre 1964,

vu le préavis favorable du service des archives
de l'Etat en date du 27 octobre 1964,

vu le développement de la commune de Meyrin,

vu la modification du caractère de ces artères,

vu l'examen de la commission des routes,

vu le règlement sur la désignation des artères
du 9 octobre 1931,

ARRÊTÉ :

Il est donné le nom de :

- 1) Avenue de Matagnin à l'actuelle route de Matagnin.
- 2) Rue de la Golette à l'actuel chemin de la Golette.
- 3) Rue du Bois du Lan à l'actuel chemin du Bois de
Lan.

Ces nouvelles dénominations entrent immédiatement
en vigueur.

Communiqué à :

Travaux 0 ex.
Bautier 1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat :

J. Halland